



Nantes, le 13 juin 2017

Monsieur le Ministre,

La réforme de l'instruction des cartes nationales d'identité (CNI), qui a été généralisée dans toute la France depuis fin mars, suscite la contestation d'un très grand nombre de communes.

Nous souhaitons donc, par ce courrier co-signé par les 5 Présidents des associations de maires des Pays de la Loire, vous alerter du mécontentement de très nombreux maires de se voir dessaisir des demandes de CNI et des difficultés rencontrées dans les communes bénéficiant du nouveau dispositif d'enregistrement de ces demandes.

Les conséquences sont préoccupantes. En effet, nous constatons un engorgement des services et de l'insatisfaction chez nos usagers, ce qui fait craindre avec raison une nette dégradation de ce service important que nous devons à nos concitoyens. Or en dessaisissant l'ensemble des communes de ce service, c'est le lien de proximité entre la commune et ses administrés qui s'en trouve affecté, malheureusement.

De plus, Bernard LE ROUX, votre prédécesseur, se déclarait « convaincu qu'il est souhaitable » que les communes non équipées d'un dispositif de recueil conservent néanmoins un « contact avec les usagers dans le domaine des titres d'identité ». Il avait refusé, en revanche, d'y consacrer un financement spécifique, renvoyant aux instruments financiers dont disposent les préfets.

Vos Préfets, dans nos départements respectifs, insistent sur la pré demande en ligne et invitent nos usagers à procéder à celle-ci par eux-mêmes, voire à se rendre dans leur commune d'origine, afin d'être accompagnés et aidés par les agents d'accueil.

Or, nous constatons que la procédure pour les pré-demandes s'avère trop compliquée. En effet, les administrés doivent se créer une adresse mail, pour ensuite s'identifier et renseigner l'ensemble des informations demandées. Les administrés qui maîtrisent mal l'outil informatique ou qui n'en sont pas équipés sont pénalisés par cette procédure.

Par ailleurs, nous avons également des retours de la part de communes dotées d'un dispositif de recueil, dénonçant la surcharge de travail importante que constitue la nouvelle mission de traitement des CNI (estimée à 20% par certaines collectivités), sans l'apport de moyens supplémentaires suffisants permettant d'étoffer les services d'accueil. La première conséquence de cette situation est la dégradation du service aux usagers, l'attente moyenne pour un rendez-vous en mairie étant, en prenant l'exemple du Maine et Loire, de un mois en

semaine et 3 à 4 mois le samedi, pour un délai total d'obtention d'une CNI de 10 semaines, ce qui n'est pas acceptable, aux dires même des services de l'Etat.

Nous vous sollicitons donc aujourd'hui afin de vous demander d'apporter des améliorations au dispositif actuel issu de la réforme, afin de faire perdurer un service de proximité et de qualité pour les usagers de nos communes.

Restant à votre écoute sur ce sujet essentiel pour l'avenir de nos populations,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Maurice PERRION

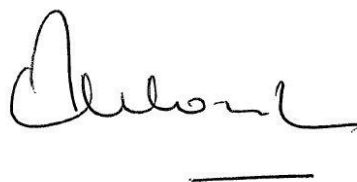
Président de la FRAMEL

Président de l'AMF 44



Anne-Marie COULON

Présidente des maires de Vendée



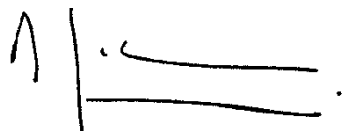
Jean-Luc DAVY

Président de l'AMF 49



Marc JOULAUD

Président de l'association des Maires,
Adjoints et Présidents d'intercommunalité
de la Sarthe



Alain DILIS

Président de l'association des Maires,
Adjoints et Présidents de communautés
de la Mayenne



Monsieur Gérard COLLOMB

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau

75800 PARIS Cedex 08